



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2020-2021

Commissions réunies

**de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées,
du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme**

et des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

du vendredi 2 juillet 2021

Bulletin des interpellations et des questions orales

Sommaire

Pages

INTERPELLATIONS ET QUESTION ORALE DÉPOSÉES DANS LE CADRE DE LA THÉMATIQUE
DE « LA SITUATION DES SANS-PAPIERS À BRUXELLES »

EXCUSÉS 3

ORDRE DU JOUR 3

INTERPELLATIONS

- *LA SANTÉ DES PERSONNES SANS-PAPIERS*

de Mme Latifa Aït-Baala

LA SANTÉ DES PERSONNES SANS-PAPIERS

interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer

(Interpellation retirée à la demande de l'auteur, excusé)

LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES SANS-PAPIERS

interpellation jointe de M. Michael Vossaert

LA SITUATION DES SANS-PAPIERS EN GRÈVE DE LA FAIM

interpellation jointe de M. Jamal Ikazban

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Gouvernement

et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé

(Orateurs : Mme Latifa Aït-Baala, M. Jamal Ikazban, M. Michael Vossaert, Mme Véronique Lefrancq, M. Petya Obolensky, Mme Farida Tahar et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente).....3

QUESTION ORALE

- *L'ACCESSIBILITÉ DES BAPA AUX PERSONNES SANS-PAPIERS*

de M. Christophe De Beukelaer

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale

(Question orale retirée à la demande de l'auteur, excusé).....10

INTERPELLATIONS (SUITE)

- *L'ACCESSIBILITÉ À BRUXELLES FORMATION PAR LES PERSONNES SANS-PAPIERS*

de M. Hicham Talhi

L'OUVERTURE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX SANS-PAPIERS

interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer

(Interpellation retirée à la demande de l'auteur, excusé)

LES FORMATIONS OFFERTES AUX SANS-PAPIERS

interpellation jointe de M. Michael Vossaert

(Interpellation retirée à la demande de l'auteur)

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

(Orateurs : M. Hicham Talhi, Mme Marie Nagy, Mme Véronique Lefrancq, M. Petya Obolensky et M. Bernard Clerfayt, ministre).....10

CLÔTURE 13

Présidence de M. Mohamed Ouriaghli, président

**INTERPELLATIONS ET QUESTION ORALE DÉPOSÉES
DANS LE CADRE DE LA THÉMATIQUE
DE « LA SITUATION DES SANS-PAPIERS
À BRUXELLES »**

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte.

En vertu de l'article 17.3 du Règlement, la présidence des commissions réunies revient au président de commission qui a la plus grande ancienneté au sein de l'Assemblée. En cas d'égalité, le plus âgé préside. Le ou les autres présidents de commission en assurent la vice-présidence selon le même principe.

J'ai donc l'honneur de présider cette réunion.

En l'absence de M. David Weytsman, excusé, la première vice-présidente de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé, Mme Farida Tahar, assurera la vice-présidence des commissions réunies.

EXCUSÉS

M. le président.- M. Christophe De Beukelaer, Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplowicz et M. David Weytsman ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de sa réunion du 25 juin dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des commissions réunies de ce jour.

M. Christophe De Beukelaer étant excusé, les interpellations 1.1.b. et 3.1.b. ainsi que la question orale 2. sont retirées de l'ordre du jour. Mme Véronique Lefrancq interviendra dans les débats pour le groupe cdH.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

INTERPELLATIONS

M. le président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

Pour chacune des interpellations, je clôturerai la liste des orateurs avant la fin du développement de l'interpellation par son auteur(e).

LA SANTÉ DES PERSONNES SANS-PAPIERS

Interpellation de Mme Latifa Aït-Baala

LA SANTÉ DES PERSONNES SANS-PAPIERS

Interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer

**LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE
EN FAVEUR DES PERSONNES SANS-PAPIERS**

Interpellation jointe de M. Michael Vossaert

**LA SITUATION DES SANS-PAPIERS EN GRÈVE
DE LA FAIM À BRUXELLES**

Interpellation jointe de M. Jamal Ikazban

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente
du Gouvernement**

**et à M. Alain Maron, ministre en charge
de l'Action sociale et de la Santé**

M. le président.- Je vous rappelle qu'à la demande de l'auteur, excusé, l'interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer, adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant la santé des personnes sans-papiers, est retirée.

Mme Latifa Aït-Baala (MR).- La problématique des personnes sans-papiers est d'une actualité brûlante dans notre pays depuis de très nombreuses années, mais elle l'est d'autant plus dans le contexte de la crise sanitaire. La pandémie pousse de plus en plus de personnes et de familles à quitter leur pays dans l'espoir de trouver un avenir meilleur ailleurs.

À la précarité matérielle de ces personnes s'ajoutent la précarité physique, mais aussi la précarité mentale liée aux traumatismes vécus dans le pays d'origine et au voyage parfois long, fastidieux et semé d'embûches en tout genre.

Bien que la majorité des compétences relatives à cette question relèvent de l'État fédéral, la Commission communautaire française dispose tout de même de quelques compétences en la matière. Dès lors, je souhaiterais vous interroger dans le cadre de vos compétences dans les domaines de la Santé et des Affaires sociales.

Est-il possible d'estimer le nombre actuel de personnes sans-papiers sur notre territoire ? Le chiffre de 100.000 personnes concernées dans notre Région est-il toujours d'actualité ?

Quel accompagnement le Collège de la Commission communautaire française propose-t-il aux personnes sans-papiers ?

La Commission communautaire française agit-elle sur le plan de la santé ? Dans l'affirmative, de quelle manière ? Notons qu'il est possible, notamment au niveau des CPAS, de recourir à l'aide médicale urgente (AMU).

Les services de santé mentale (SSM) sont-ils outillés pour accueillir des personnes sans-papiers, souvent choquées psychologiquement ?

Un peu plus de 400 personnes sans-papiers ont entamé – et on ne peut que le déplorer – une grève de la faim dans notre Région, certains allant même jusqu'à se coudre les lèvres.

Un accompagnement est-il prévu pour éviter les accidents de santé ? Quels sont les opérateurs mobilisés et quelles sont leurs actions ?

Avez-vous récemment rencontré les représentants des sans-papiers ? Quelles éventuelles mesures avez-vous prises ensemble ?

Quelle concertation le Collège de la Commission communautaire française a-t-il eue avec le secrétaire d'État à l'asile et la migration ? Quelles collaborations sont-elles à l'œuvre avec les autres niveaux de pouvoir ?

M. Jamal Ikazban (PS).- La situation sanitaire des 430 sans-papiers qui mènent une grève de la faim depuis 30 jours à l'Université libre de Bruxelles (ULB), la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et à l'église du Béguinage devient critique. Elle est d'autant plus préoccupante que les effectifs sur place sont insuffisants, malgré la présence de 70 médecins bénévoles. C'est pourquoi le groupe socialiste plaide pour qu'une solution soit trouvée afin de prévenir des conséquences médicales graves et potentiellement irréversibles.

Notre interpellation a été introduite avant le geste désespéré de deux sans-papiers qui se sont cousu les lèvres, d'une personne qui a tenté d'avalier une lame de rasoir – interrompue à temps par d'autres compagnons d'infortune –, d'une autre qui a avalé des piles et un briquet, d'une autre encore qui a ingurgité des médicaments. Ces appels à l'aide témoignent d'un état de santé physique et mentale alarmant auquel nous ne pouvons rester insensibles.

Il importe de connaître les réalités des sans-papiers, mais sans les stigmatiser. Il faut déconstruire les idées reçues à leur égard et jeter des ponts. Il s'agit avant tout d'hommes, de femmes, de familles dont les enfants sont scolarisés en Belgique. Depuis des années, ils construisent leur vie en dépit des difficultés. Ce sont des passants, des voisins, des femmes et des hommes que nous croisons et qui, malgré leur statut, partagent notre quotidien et y contribuent.

Je pense à ce jeune Sénégalais qui n'a pas hésité à risquer sa vie en se jetant à l'eau dans l'estuaire de Bilbao pour sauver de la noyade un homme de 72 ans. Il est devenu un héros en Espagne. La scène filmée a fait le tour des réseaux sociaux. On le voit se démener pour maintenir le vieil homme hors de l'eau. Une pétition a été lancée pour que l'État lui accorde la naturalisation.

La pandémie et sa gestion ont fortement précarisé et rendu très vulnérables les sans-papiers, une population très invisibilisée et pour laquelle les initiatives publiques ont été, malheureusement, très limitées. Les CPAS, au nom de la dignité humaine et avec une interprétation différente d'une commune à l'autre, ont distribué des colis alimentaires ou octroyé des aides ponctuelles, mais souvent insuffisantes. Toutes ces personnes ont pourtant mis bénévolement à contribution leurs connaissances pour aider à affronter la pandémie, notamment dans les maisons de repos.

Les associations de terrain et les autorités des universités, dont Andrea Rea, sociologue et ancien doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'ULB, ont plaidé, lors d'une manifestation de soutien, pour une régularisation sur la base de critères clairs, mais peut-être aussi transitoire, comme cela s'est fait dans d'autres pays.

Les migrations sont un enjeu de société majeur dans le monde, et une source de grandes tensions. Le repli sur soi, la libération de la parole raciste, la montée des inégalités et ce sentiment, bien réel, que de nombreuses personnes sont les perdantes de la mondialisation, créent un terreau fertile pour le rejet des migrants.

Pourtant, des recherches menées notamment par l'ULB ont montré que les régularisations généraient des bénéfices à la fois pour les régularisés et la société belge.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les recherches universitaires montrent que l'immigration a un impact positif sur notre économie, estimé à 3.500 euros de rentrées fiscales par an et par immigré, soit près de 1 % du produit intérieur brut. Les étrangers peu qualifiés, en occupant des emplois situés tout en bas de l'échelle salariale, entraînent une augmentation salariale de 0,27 % pour les autres. Il existe d'autres bénéfices moins quantifiables de l'immigration comme la consommation, la productivité ou l'innovation.

La Belgique doit montrer l'exemple à l'Europe en expérimentant une autre politique d'asile et de migration, et en tenant compte des aspects positifs des migrations, contrairement aux politiques populistes qui fracturent la société. N'oublions pas que l'on juge la grandeur ou le degré de civilisation d'une nation à la façon dont les faibles, les personnes porteuses d'un handicap, les pauvres, les précarisés et les sans-papiers y sont traités.

Nous plaçons, au nom de la dignité humaine et des droits fondamentaux, pour qu'une solution soit trouvée le plus rapidement possible au regard de la gravité de la situation, qui ne fait qu'empirer. Nous sommes conscients du fait que cette question relève en grande partie du Gouvernement fédéral, mais la Commission communautaire française dispose de leviers dans les domaines de la Promotion de la santé, de la Formation professionnelle et de la Cohésion sociale, où une série d'associations, qui œuvrent également pour les sans-papiers, bénéficient de soutiens. Je tiens d'ailleurs à remercier toutes ces associations et tous ces citoyens qui se mobilisent.

Afin d'éviter les drames humains et d'assurer la bonne gestion de la situation, quelles collaborations entretenez-vous avec vos homologues des autres niveaux de pouvoir ? Le secteur des maisons d'accueil est-il impliqué dans la prise en charge et l'administration des soins ? Dans le cadre de vos compétences, qu'avez-vous mis en œuvre pour résoudre les problèmes des sans-papiers ?

Connaissez-vous le taux de personnes sans-papiers dans les maisons d'accueil ? Quelle place leur est-elle réservée dans le cadre de l'accueil bas seuil ? Qu'en est-il de l'accompagnement de ces publics dans les SSM, les maisons médicales et les associations du secteur ambulatoire en général ? Dispose-t-on de données à cet égard ? Ces populations sont-elles envisagées en tant que public cible ?

Puisque nous savons que les sans-papiers sont confrontés à une concentration de problèmes de santé et de pauvreté, quelles approches spécifiques sont-elles adoptées quant à ces aspects par les opérateurs de la Commission communautaire française ? Qu'en est-il du développement d'un projet de promotion de la santé axé sur ce public spécifique ? Des mesures de prévention et de promotion de la santé mentale sont-elles prises ?

Comment l'information relative à la vaccination est-elle diffusée auprès des opérateurs actifs venant en aide à ce groupe cible ? Quelles mesures sont-elles prises par les centres de planning familial (CPF) ou autres pour la santé sexuelle et reproductive des femmes sans-papiers en matière d'accompagnement en cas de violences sexuelles, mais aussi de contraception ?

M. Michael Vossaert (DéFI).- L'on estime à 150.000 le nombre de sans-papiers présents en Belgique. Il s'agit d'hommes, de femmes, mais aussi d'enfants qui vivent dans notre pays depuis plusieurs années – cinq, dix, quinze ans et parfois même plus. Ils y ont leur famille, leurs amis, leurs

relations sociales, leur communauté. Ils y sont intégrés, parlent notre langue et partagent nos valeurs et nos coutumes.

Ils ne sont, en réalité, pas tellement différents de nos autres concitoyens, à ceci près qu'ils n'existent pas aux yeux de l'État. Ils sont invisibles. Ils ne peuvent donc pas se prévaloir de sa protection, de ses aides et de nombreux autres de ses services. Ils n'ont, par exemple, pas accès aux soins de santé, aux aides sociales, aux aides au logement, ni à la protection de notre police ou de notre justice.

La peur d'une arrestation ou d'une expulsion les pousse à vivre dans des conditions souvent inacceptables, portant gravement atteinte à la dignité humaine. Ils sont victimes de la traite des êtres humains, d'exploitation par des employeurs parfois peu scrupuleux ou de violences intrafamiliales. Ils acceptent de vivre dans des logements insalubres et exigus. Cette situation est vraiment intolérable.

Je remercie, dès lors, l'ensemble des partis d'avoir mis à l'ordre du jour de cette réunion la thématique des sans-papiers.

De nombreuses femmes se retrouvent sans-papiers, car elles sont victimes de violences conjugales, d'abus et de chantage par un compagnon ayant des papiers. Des filles sont victimes de mariages forcés, de mutilations génitales ou de viols de guerre. Quels sont les mécanismes existants pour les protéger à travers vos compétences ?

Quels sont les mécanismes protégeant les mineurs sans-papiers victimes de traite sexuelle ? Selon le rapport annuel de Myria « Traite et trafic d'êtres humains 2018 : mineurs en danger majeur », bien que ces jeunes victimes aient droit à un traitement digne adapté aux enfants – l'intérêt du mineur doit prévaloir au cours des procédures – on constate que, dans la pratique, ce n'est pas le cas.

Quels mécanismes du ressort de vos compétences sont-ils mis en œuvre pour remédier à cet état de fait ? Quelles mesures appliquez-vous pour promouvoir la santé auprès de ce public fragilisé ? Qu'en est-il de la prévention ?

Le Collège de la Commission communautaire française a-t-il déjà évalué l'opportunité d'intercéder auprès de l'État fédéral pour la régularisation des personnes qui sont sur le territoire belge depuis plus de cinq ans ? Est-il prêt, par le biais d'un dialogue ou l'organisation d'une conférence interministérielle, à trouver des solutions pérennes, humaines et transparentes à la situation des sans-papiers ? Un dialogue interministériel est-il à l'ordre du jour afin d'aborder la question des sans-papiers ? Dans la négative, le Collège de la Commission communautaire française œuvre-t-il à l'instauration d'un tel dialogue ?

Mme Véronique Lefrancq (cdH). - Dans un premier temps, j'aimerais aborder la question de la santé des sans-papiers dans le contexte de la pandémie que nous connaissons depuis plus d'un an. En ces temps de crise, les actions de sensibilisation sont encore plus importantes pour toucher un maximum de personnes, notamment les sans-papiers. Des actions ont-elles été envisagées pour diffuser les informations relatives aux gestes barrières, à la distanciation sociale, au port du masque ou à l'hygiène des mains auprès de ce public ? Des projets sont-ils en cours ? Dans l'affirmative, lesquels ? Des contacts ont-ils été pris et avec qui ?

Dans un second temps, il me semble nécessaire d'aborder la situation installée depuis plusieurs semaines sur notre territoire régional. Des centaines de sans-papiers occupent divers espaces : campus de l'ULB et de la VUB, église du Béguinage. Ils mènent depuis plus d'un mois une grève de la faim dans le but de trouver une issue favorable à leur

situation. Ils souhaitent bien évidemment obtenir une régularisation. La situation humaine et sanitaire y est préoccupante, il suffit de se rendre sur place pour s'en rendre compte.

Certains grévistes sont dans un état de santé très fragile. J'en veux pour preuve que les interventions de secours et les hospitalisations se multiplient. Il nous a aussi été rapporté plusieurs tentatives de suicide parmi les grévistes, ce qui fait craindre une détérioration de leur santé mentale.

Je ne vous cache pas mon indignation face à cette situation. Je me suis rendue sur place et j'ai honte de ce que j'ai vu. Il est scandaleux de voir ce qu'il se passe ici, à Bruxelles, dans la capitale de l'Europe. Des personnes n'ont d'autre choix que de mettre leur vie en danger pour se faire entendre. Loin de moi l'envie de faire de l'angélisme, mais nous devons bien comprendre de quoi nous parlons.

J'ai rencontré une petite fille de huit mois, appelée Amel, un prénom qui signifie espoir. Son père, comme tant d'autres, est gréviste de la faim et ne demande qu'à sortir de la clandestinité. J'ai aussi vu des familles qui sont sur notre territoire depuis des années et dont les enfants sont scolarisés dans notre pays. J'ai rencontré des personnes qui contribuent à faire tourner notre économie en travaillant, mais dans l'ombre, en effectuant du travail au noir dans des secteurs comme l'HORECA, le nettoyage ou la construction.

Je suis également admirative de la mobilisation dont j'ai été témoin. Celle du monde associatif, mais aussi des médecins bénévoles qui viennent en aide à ces personnes. Je sais qu'au sein de cet hémicycle, un certain nombre de parlementaires se sont aussi mobilisés pour cette cause. Je les en remercie et les félicite.

Cette manifestation de solidarité et d'ouverture montre que notre société est encore capable de faire preuve d'empathie dans un climat où, malheureusement, les discours de haine et le rejet de l'autre permanents prennent de plus en plus d'ampleur.

Certaines communes se sont organisées, à travers leur CPAS, afin d'apporter des soutiens, certes ponctuels, mais qu'il convient aussi de saluer.

Le groupe cdH plaide afin qu'une solution soit trouvée dans ce dossier. Nous défendons la mise en place de critères de régularisation clairs. Toutes les clés ne sont pas uniquement entre les mains du Gouvernement fédéral. Nous disposons aussi de leviers d'action à notre niveau, notamment sur le plan de la promotion de la santé, de la formation et de la cohésion sociale.

Pour rappel, lors de la précédente crise des migrants, le Gouvernement bruxellois avait bougé. Aujourd'hui, sans pratiquer la langue de bois, je vous dirai que plusieurs des partis concernés siègent au Gouvernement fédéral. Je les invite donc à user de leur influence pour progresser dans la bonne voie.

Madame la ministre-présidente, avez-vous eu, vous ou votre collègue Alain Maron, des échanges avec d'autres niveaux de pouvoir dans le cadre de la gestion de cette crise ? Des modalités de collaborations sont-elles à l'étude ? Vos services ont-ils été sollicités pour intervenir sur place ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous faire l'état des lieux de leurs actions ? Quelles aides médicales ont-elles été accordées aux grévistes de la faim ?

En pleine campagne de vaccination contre la Covid-19, vous savez que le virus ne fait pas de différence entre les sans-papiers et les autres. Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour sensibiliser les personnes sans-papiers à la vaccination ? De manière plus générale, dans

le cadre des compétences de votre Collège, quelles mesures comptez-vous prendre pour gérer dignement cette situation ?

M. Petya Obolensky (PTB). - Ils et elles travaillent depuis des années en Belgique dans la construction, le soin aux personnes, le nettoyage, l'HORECA. Ils sont la couche la plus exploitée du prolétariat contemporain. Ils font tourner la machine et sont pratiquement taillables et corvéables à merci. Ils ne coûtent rien à leur patron, ou pas grand-chose, rien à la société puisqu'ils et elles n'ont aucun droit, aucune sécurité sociale, rien car on ne leur permet pas d'avoir des papiers.

La plupart sont ici depuis des années, souvent plus de dix ans. Leurs enfants sont nés ici, sont scolarisés ici. Parfois ils sont traqués, vivent la peur au ventre car, à tout moment, ils peuvent se faire arrêter. Certains se font expulser et renvoyer dans leur pays d'origine, qu'ils ont fui. Il est même arrivé, dans un passé récent, qu'on vienne chercher des enfants directement dans les classes pour les enfermer.

J' imagine que les députés ici présents ont pu réellement côtoyer des personnes sans-papiers. Il faut bien écouter ces dernières pour se rendre compte de la violence, de l'aspect barbare et inhumain de leurs conditions de vie. Peut-être une écoute attentive inciterait-elle certaines formations politiques, à la droite de l'échiquier, à arrêter de taper sur les sans-papiers et à agiter des peurs pour faire grimper leur électorat ?

Laetitia a fui la Colombie, où sa vie était menacée à cause de ses activités politiques. Militante écologiste et politique, elle a soutenu le candidat de la gauche Gustavo Petro aux élections présidentielles de 2018. Certains de ses amis ont été assassinés par les paramilitaires et la situation sur place ne cesse de se dégrader, avec une répression très forte contre les opposants pacifiques – jeunes, indigènes, syndicalistes, écologistes. La Colombie est mondialement connue pour ses assassinats politiques. Elle n'a pas eu d'autre choix que de fuir ici avec sa mère malade et sa fille de dix ans, et d'abandonner tout ce qu'elle avait, notamment son travail d'architecte. Ici, elle doit faire toute une série de jobs ingrats depuis des années. Elle vient de recevoir un ordre de quitter le territoire, on lui a dit qu'elle ne venait pas d'un pays dangereux : désolés, ce n'est pas le Venezuela, mais un pays ami de l'Union européenne et des États-Unis. Il ne s'y passe rien du tout.

Nous siégeons ici au niveau de la Commission communautaire française et c'est, bien entendu, au niveau fédéral que les choses se jouent. Les partis politiques qui, ici, adorent faire de longues déclarations d'intention pétries de bons sentiments humanitaires, ont voté contre la proposition du parti DéFI – introduite il y a peu à la Chambre – d'inscrire dans la loi des critères de régularisation pour les sans-papiers.

Le principe de cette proposition était pourtant porté par une grande majorité de la société civile, les syndicats et les partis progressistes. Elle aurait constitué une véritable avancée par rapport à la situation arbitraire actuelle dans laquelle 100.000, voire 150.000 personnes sont exploitées et clandestines depuis des années. Les petits jeux politiques l'ont emporté et l'on assiste désormais au triste spectacle d'un Gouvernement dont certains membres ont milité dans le passé aux côtés des sans-papiers et se contentent aujourd'hui de faire des publications sur Facebook pour ne pas mettre à mal leurs partenaires de coalition.

Au niveau de la Commission communautaire française, nous pourrions accéder à une demande répétée et urgente émanant du terrain. Celle-ci concerne l'accès aux soins par le biais des CPAS et de l'AMU. Il s'agit, finalement, du seul droit dont bénéficient les sans-papiers dans ce pays, mais celui-ci est de plus en plus mis à mal. En atteste un nombre croissant de témoignages sur les difficultés administratives rencontrées dans certains CPAS. Hier, je vous donnais l'exemple du combat mené par une femme dont le mari est décédé sur un chantier au mois d'août. Celle-ci s'en prend au CPAS d'Anderlecht – géré par les socialistes – qui refuse de lui accorder quoi que ce soit.

Chers collègues, la déclaration de politique générale (DPG) évoque, si je ne m'abuse, un besoin urgent d'harmoniser et clarifier les pratiques dans les différents CPAS par rapport à la carte médicale urgente. Dans un simple souci de dignité, il me semble temps, aujourd'hui, de concrétiser cette mesure élémentaire et relevant du bon sens. Nous en avons le pouvoir au niveau de la Commission communautaire française.

Enfin, j'aimerais évoquer le drame humanitaire qui a lieu à quelques centaines de mètres d'ici. Des sans-papiers entament en effet leur deuxième mois de grève de la faim et j'ai eu l'occasion de me rendre sur place plusieurs fois au cours des derniers mois et dernières semaines. Il y a une dizaine de jours, 112 organisations rappelaient dans une carte blanche que l'on ne pratiquerait pas la grève de la faim dans un monde normal. Personne ne veut avoir à recourir à ce mode d'action pour réclamer des droits.

Comme le rappelait Mme Lefrancq, les sans-papiers concernés expliquent avoir entamé cette action désespérée après avoir épuisé tous les recours possibles pour se faire entendre. Ils sont confrontés à une surdité si importante qu'elle en devient assourdissante.

Il convient de trouver une solution structurelle pour sortir ces milliers de travailleurs de l'exploitation et donner des droits et de la dignité aux familles. Par exemple, la définition de critères clairs dans la loi ou la création d'une commission indépendante pour statuer sur les dossiers, comme le demandent les collectifs de soutien.

Pourquoi est-il important que les gens aient des droits égaux, d'autant plus dans cette période critique dont nous ne sommes pas encore totalement sortis ? Parce que l'égalité des droits agit sur la société dans son ensemble et qu'il existe des impératifs de santé publique urgents, comme l'a bien compris le Gouvernement portugais. Mais il y a aussi d'autres raisons. Cela permettrait, par exemple, de renforcer la sécurité sociale pour tout le monde en ayant davantage de cotisants et d'éviter le dumping social organisé par le patronat.

Plutôt que d'organiser des Jeudis de l'hémicycle et d'écrire des interpellations à vos propres collègues de majorité, n'organiserait-on pas une visite de terrain, dès cette après-midi ou ce lundi ?

Mme Farida Tahar (Ecolo). - En préambule, je voudrais rappeler à notre cher collègue, qui nous invite à l'église du Béguinage, que nous n'avons pas attendu l'invitation de son parti pour y aller. Nous sommes plusieurs à nous y être rendus hier et à avoir été sensibilisés, d'abord en tant qu'humains, à la cause des personnes sans titre de séjour.

Selon l'article 23 de la Constitution belge, « chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine ». Pourtant,

l'actualité de ces dernières semaines a mis en exergue les conditions dégradantes et inhumaines dans lesquelles vivent les personnes sans titre de séjour, et plus particulièrement les personnes qui font la grève de la faim dans l'église du Béguinage et sur les campus de l'Université libre de Bruxelles et de la Vrije Universiteit Brussel.

Sans aucun recours aux droits sociaux, leur quotidien est fait d'inégalités sociales et de discriminations car, nous le savons, vivre sans-papiers revient à vivre sans droits. À quelques pas de ce Parlement, dans l'une des villes les plus riches d'Europe, dans l'une des cités les plus cosmopolites du monde, des enfants, des femmes et des hommes dorment à même le sol.

Ils sont serrés comme des sardines et vivent dans des conditions sanitaires déplorables. À qui la faute ? Certainement pas à la Commission communautaire française, mais à la Belgique et à son État. Nous assumons toutes et tous des responsabilités et nous savons que c'est là une matière transversale. Plusieurs compétences s'entremêlent et plusieurs ministres sont directement concernés.

L'heure est grave. La grève de la faim n'est pas un choix mais une nécessité lorsque les droits sont bafoués et que la survie est menacée. « On sortira d'ici avec un titre de séjour ou dans un cercueil. » « On ne demande pas la charité, on veut travailler. » Voilà deux exemples de sentences poignantes qui m'ont été rapportées par des personnes en grève de la faim depuis le 23 mai dernier. Elles témoignent de la violence structurelle de la société à leur égard et de l'impasse dans laquelle elles se trouvent depuis de nombreuses années.

Car leurs difficultés préexistaient à la crise sanitaire. Ces personnes travaillaient déjà dans le circuit non déclaré et leurs enfants sont scolarisés dans nos écoles. On mesure ici toute l'hypocrisie d'un système qui refuse un titre de séjour à ces personnes mais qui accepte la TVA qu'elles paient lorsqu'elles achètent un produit. Contrairement aux idées reçues, la régularisation de ce public cible participe à l'essor économique de notre pays. Cependant, pour des raisons purement électoralistes, d'aucuns préfèrent ne pas entendre leurs doléances.

Comment ne pas s'émouvoir de la situation ? Toutefois, les sans-papiers ne veulent pas de notre pitié. Ils sont environ 150.000 en Belgique et contribuent à l'essor économique de notre pays. Les revendications de ce public sont légitimes : il demande simplement à avoir un permis de travail. Si l'octroi du permis de travail est du ressort de la Région, l'octroi du titre de séjour relève malheureusement de l'État fédéral. Le ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle l'a bien rappelé en commission.

Certes, les compétences de la Commission communautaire française à cet égard sont minimes. Mais elle joue un rôle dans le domaine de la prévention de la santé, en permettant à ce public cible d'avoir accès aux soins de santé. Une série de mesures ont déjà été prises, notamment par la Commission communautaire commune, pour héberger des sans-papiers dans des hôtels ou des centres d'accueil. Le membre du Collège réuni M. Maron a largement favorisé ces mesures. Il a dit par ailleurs ouvertement en commission qu'il était en faveur d'une régularisation. Une telle déclaration en commission est un fait innovant.

Madame la ministre-présidente, avez-vous des contacts avec vos homologues au niveau fédéral pour envisager comment chaque entité peut prendre ses responsabilités sur cette question ? Pouvez-vous faire un état des lieux de ces concertations ?

Je souhaite également vous entendre sur le volet de la Promotion de la santé. La Commission communautaire française a une compétence importante dans ce domaine. Ce public cible a eu accès à la campagne de vaccination. Comment la campagne d'information et de sensibilisation à la vaccination s'est-elle opérée ?

Enfin, de quel type d'accompagnement spécifique ce public cible a-t-il pu bénéficier dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Vos questions et interpellations portent sur les personnes qui mènent une grève de la faim depuis le 23 mai et, plus globalement, sur la situation des sans-papiers à Bruxelles et leur accompagnement par les services de la Commission communautaire française.

Je me ferai le relais de M. Maron pour ce qui touche à ses compétences. Une série de vos questions dépassent largement les compétences de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Région. Je ne serai donc pas en mesure d'y répondre. Pour d'autres qui débordent sur les compétences de la Commission communautaire commune, je vous communiquerai une série d'éléments.

S'agissant de l'objectivation du phénomène en Région de Bruxelles-Capitale, il ressort du baromètre 2020 de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale que le nombre de sans-papiers y est beaucoup plus élevé que dans les deux autres Régions. Deux tiers des AMU, soit 13.584 en 2020, sont octroyées sur le territoire bruxellois. C'est un chiffre minimum, car il peut arriver qu'un seul bénéficiaire soit remboursé pour plusieurs patients, par exemple des enfants. Il est donc bien inférieur au nombre réel de personnes sans droits, dont beaucoup ne recourent pas à l'AMU.

Un autre indicateur est le pourcentage de naissances enregistrées. Selon des statistiques datant d'il y a une dizaine d'années, 5,1 % des naissances vivantes enregistrées dans les bulletins de naissance ne sont pas inscrites au registre national, dont 0,9 % concernent des personnes inscrites au registre d'attente et 4,2 %, des personnes non inscrites. Autrement dit, il y a dix ans, près de 5 % des enfants nés à Bruxelles l'étaient de parents sans titre de séjour. Bien entendu, on observe des variations entre communes. Il s'agit là d'un deuxième indicateur qui nous permet d'évaluer le nombre de personnes sans titre de séjour sur notre territoire.

L'AMU apportée aux sans-papiers ne relève pas de la Commission communautaire française, mais je peux néanmoins vous communiquer un certain nombre d'éléments à ce sujet. L'AMU est une forme d'aide sociale octroyée par les CPAS pour garantir aux personnes sans titre de séjour légal un accès aux soins médicaux. Il s'agit d'une aide de nature exclusivement médicale, dont le caractère urgent est attesté par un certificat médical.

Malheureusement, la crise sanitaire n'a fait qu'aggraver les niveaux d'inégalité et de pauvreté en Région bruxelloise. Dans ce cadre, la Commission communautaire commune a alloué 30 millions d'euros aux CPAS afin de renforcer les politiques existantes, mais aussi pour leur imposer un nouveau mode de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits, y compris pour les personnes sans titre de séjour valable. De même, pour la première fois et de manière exceptionnelle, des aides complémentaires ont été octroyées à ce public particulièrement touché par la crise dans le contexte d'urgence sanitaire.

Pour garantir l'accès à l'AMU en Région bruxelloise, il est effectivement crucial d'harmoniser les politiques des dix-neuf CPAS. La Commission communautaire française n'est pas du tout compétente en ce domaine mais ce travail est en cours. Il inclut une réflexion sur la définition du contenu minimal des cartes médicales communes aux CPAS bruxellois, l'harmonisation des prestations, l'automatisme du maintien de la carte médicale, etc. J'imagine que vous ne manquerez pas d'interroger le membre du Collège réuni compétent à la Commission communautaire commune, M. Maron, à ce sujet.

En ce qui concerne l'accès des sans-papiers aux maisons médicales, ce secteur s'est construit dans les années 1980 sur des valeurs fortes d'accès aux soins de santé pour tous et toutes. La Fédération des maisons médicales promeut ce modèle et de nombreuses structures soignent toute personne, quel que soit son statut. Les nouveaux agréments de maisons médicales mettent également l'accent sur l'accès aux services. Nous n'avons cependant pas de chiffres précis sur leur fréquentation par les personnes sans-papiers et leurs familles.

En ce qui concerne l'accès des sans-papiers aux SSM, les 22 SSM agréés par la Commission communautaire française sont généralistes. Ils accueillent et prennent en charge tous les publics, y compris les personnes sans titre de séjour ou en procédure de demande d'asile. L'accès est inconditionnel et gratuit pour les personnes sans ressources financières.

Certains services ont développé une pratique spécifique pour répondre aux problématiques psychologiques, sociales et aux besoins des personnes exilées, avec ou sans papiers, avec ou sans domicile. Il s'agit, notamment, des SSM Ulysse et D'ici et d'ailleurs. Quelques-uns ont développé une expertise en matière de traumatismes psychologiques liés à la migration.

La Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale (LBFSM), organe de coordination et de représentation des services de santé mentale agréés par la Commission communautaire française, organise une coordination thématique sur l'exil, destinée essentiellement à sensibiliser, soutenir et informer les professionnels et les travailleurs psychosociaux autour des enjeux liés aux expériences individuelles ou collectives de l'exil.

Il y a un an, dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement, nous avons financé la création et le renforcement de quatre lieux de liens et soutenu onze projets permettant une mobilité en matière de santé mentale, afin d'aller à la rencontre des publics les plus fragilisés, dont les jeunes, les personnes sans abri ou sans-papiers, mais aussi d'offrir un soutien psychologique aux soignants et intervenants de première ligne confrontés à l'augmentation des demandes d'aide psychologique des publics les plus précaires. Même durant la crise sanitaire, nous n'avons pas oublié ce public.

Pour les jeunes qui vivent dans la rue, des équipes mobiles ont été financées en 2020 et 2021 pour multiplier le nombre des maraudes. L'expertise de la mobilité clinique s'avère utile pour étendre l'offre de soins, notamment aux migrants, et suivre les usagers dans leurs lieux de vie ainsi que dans les espaces publics. Les porteurs de projets cliniques collaborent avec les différentes coordinations sociales des CPAS.

À la fin 2020, nous avons appris que Fedasil avaient défini une série de mesures destinées à circonscrire l'accès des patients en exil à la psychothérapie, assorties de nouvelles exigences et conditions, y compris de financement. Les

SSM n'ont pas été informés par Fedasil mais par les centres de santé. Le SSM Ulysse voit dans ces instructions nouvelles une atteinte à la fonction de psychothérapeute, au secret professionnel et au libre accès aux soins des personnes exilées. À ce jour, heureusement, leurs activités n'auraient pas été réellement affectées. Mais nous suivons cette situation de près.

Les mesures de renforcement pour les soins de santé mentale de première ligne inscrites dans le protocole d'accord, signé en commission interministérielle (CIM) Social-Santé en décembre 2020, devraient nous permettre d'accroître encore notre attention à ce public cible.

Concernant les dispositifs de cohésion sociale de la Commission communautaire française, ces services accueillent tous les publics, avec ou sans papiers. Les 400 opérateurs s'occupent d'un public mixte, intergénérationnel et multiculturel. Un décret de cohésion sociale ainsi que des soutiens à de très nombreux projets permettent d'aider les nombreux opérateurs bruxellois de la cohésion sociale. Les actions soutenues répondent aux quatre thématiques prioritaires déclinées pour le quinquennat 2016-2020 de la cohésion sociale.

Pour ce qui est des mesures de promotion de la santé, les associations de promotion de la santé de première ligne sont financées dans le cadre du Plan stratégique de Promotion de la santé. Elles travaillent avec tous les types de publics et offrent un accompagnement et un soutien dans les différents domaines, sans aucune distinction liée à la situation de séjour. Vous le savez, l'universalisme proportionné est le mantra de la promotion de la santé. Nous nous adaptons à tout public qui en fait la demande, avec des méthodes hors les murs et de santé communautaire qui permettent de toucher les usagers là où ils se trouvent.

J'en viens à la vaccination et aux actions de sensibilisation. Mon homologue a mis en place des dispositifs spécifiques de vaccination des personnes dites hors radar, notamment les sans-papiers et les sans-abri, grâce à des équipes mobiles. Un groupe de travail réunissant nos administrations, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et les associations de terrain a également été constitué dans le but d'approcher plus aisément les personnes sans-papiers qui auraient sans doute été réfractaires à l'idée de se déplacer dans un centre de vaccination classique.

Nous avons aussi développé, en collaboration avec les services de promotion de la santé, des dispositifs et des supports de communication adaptés en 26 langues et en langage accessible. Comme nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à diverses reprises, nous disposons en outre d'un ensemble d'outils de communication.

La protection de publics à risque parmi les personnes sans-papiers est aussi un domaine qui relève principalement du périmètre de la Commission communautaire commune et des opérateurs agréés et subventionnés par cette institution. Les dispositifs d'accueil d'urgence sont accessibles, je le rappelle, aux personnes sans-papiers.

Pour ce qui est du nombre de places accessibles aux femmes dans l'ensemble des dispositifs d'accueil en Région bruxelloise, c'est également dans les dispositifs mis en place par la Commission communautaire commune que vous trouverez des aides spécifiques aux femmes sans-papiers : centres d'accueil d'urgence et hôtels ouverts dans le cadre de la crise sanitaire ou via Bruss'Help. Dans ces centres, la proportion de personnes en situation irrégulière est de 55 %.

Quant aux maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française, elles demandent une participation financière à leurs hébergés et ne s'adressent donc pas, en priorité, aux personnes sans-papiers. Les dispositifs de la Commission communautaire française complètent ceux de la Commission communautaire commune.

J'en viens à la situation des 475 personnes qui, depuis le 23 mai, ont entamé une grève de la faim. Comme vous, je suis scandalisée par cette situation dramatique et indigne. Vous avez raison d'utiliser ces termes. L'absence de statut a des conséquences dramatiques sur les plans individuel et collectif, et sur la santé de ces personnes. L'absence de statut est une absurdité à tous points de vue, y compris sur le plan strictement économique.

Nous sommes résolument en faveur de la recherche de solutions dignes. Il y a urgence, non seulement en raison de l'état de santé de nombre de ces grévistes, mais aussi à cause de la situation de centaines de personnes sans droits, elles aussi violemment touchées par la crise sanitaire, même si elles n'ont pas entamé une grève de la faim.

Nous sommes donc demandeurs de la mise en place la plus rapide possible de la CIM annoncée sur le sujet, qui devra examiner la question de l'accès au droit au travail et la clarification des critères de régularisation.

Pour tenir compte de la situation des 475 personnes qui ont entamé cette grève de la faim sur les différents sites, dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française et surtout de la Commission communautaire commune, mon collègue M. Maron a pris plusieurs initiatives. En matière d'accès à l'AMU, nous avons interpellé les CPAS de la ville de Bruxelles et d'Ixelles pour garantir que chaque personne bénéficie de l'ouverture de droits à l'AMU. Les deux CPAS ont répondu que cela avait été fait. Concernant les soins médicaux, nous avons pris contact avec la Fédération des maisons médicales et avec Médecins du Monde, qui nous confirment que le personnel soignant est insuffisant pour garantir une prise en charge optimale, malgré les nombreux appels réalisés.

Nous avons décidé de dégager des moyens pour renforcer les soins médicaux et leur coordination. Nous avons invité l'équipe de soutien en cas d'épidémie à assurer une veille sanitaire et à garantir une sensibilisation aux mesures sanitaires nécessaires, et nous avons contacté les hôpitaux les plus proches et l'inspecteur d'hygiène fédéral pour nous assurer que les cas les plus graves sont bien pris en charge par les services mobiles d'urgence et de réanimation et les soins urgents spécialisés.

Concernant les soins primaires, nous avons aussi interpellé la haute fonctionnaire afin de relayer les difficultés principales qui nous ont été rapportées par les acteurs de terrain, notamment l'accessibilité à l'eau potable et à des bouteilles d'eau sur l'ensemble des sites, ou le manque de produits hygiéniques – papier toilette et bandes hygiéniques –, ainsi que des problèmes sanitaires sur le site du Béguinage.

Nous poursuivons nos efforts afin de garantir des conditions minimales de dignité aux personnes qui ont entamé cette grève de la faim, tout en accomplissant des démarches au niveau fédéral afin de progresser sur les questions structurelles relatives à l'accès au séjour.

Comme je vous l'ai dit, nous appelons de nos vœux l'organisation d'une CIM. Hier, nous avons arrêté la liste des ministres bruxellois qui y participeront et nous attendons avec une grande impatience que ses travaux démarrent.

Mesdames et Messieurs les députés, je vous ai fait part de quelques informations concrètes mais aussi de mes sentiments personnels. Je partage le point de vue et l'indignation exprimés par nombre d'entre vous. Le travail concret fourni par une partie de la Commission communautaire commune et par la Commission communautaire française, à travers ses différentes compétences, prouve que cette dernière œuvre dans une perspective universaliste, aidée en cela par les associations qui travaillent avec elle au bénéfice de l'ensemble de la population bruxelloise, qu'elle soit ou non détentrice d'un titre de séjour.

Mme Latifa Aït-Baala (MR). - La question des personnes sans-papiers est d'une actualité brûlante, eu égard à sa dimension humanitaire et à la charge émotionnelle qu'elle induit.

Je mesure la complexité du système institutionnel et je sais à quel point il n'est pas toujours aisé de faire la part entre ce qui relève du niveau fédéral et des entités fédérées. Pour autant, il ne s'agit pas de se dédouaner de certaines responsabilités.

Il est essentiel de rappeler que, dans notre État de droit, la situation administrative – regroupement familial, demande d'asile, visa pour études, régularisation pour raisons humanitaires – est gérée par les autorités fédérales, mais que, par ailleurs, un accord a été signé par l'ensemble des partis de la majorité fédérale.

Or, cet accord de majorité paraphé par votre parti indique en sa page 96 qu'une solution serait recherchée pour le groupe très limité de personnes qui, contre leur gré, ne peuvent retourner dans leur pays d'origine, comme certains apatrides.

Des questions ont été adressées hier à la Chambre, notamment au secrétaire d'État Sammy Mahdi, mais je n'ai pas entendu de député de la majorité porter le discours que j'ai entendu ici.

Votre Gouvernement s'est clairement engagé, dans l'accord de majorité, à veiller au respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine des personnes sans-papiers, notamment en matière de politique de dispensation des soins, de promotion de la santé et d'aide sociale.

Je vous remercie d'avoir présenté l'ensemble des dispositifs mis en place au sein de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune. Malgré la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs, que vous avez cités, je sais qu'il reste, en matière de santé, des pans entiers de la problématique auxquels il n'est pas encore possible de répondre dignement. Une concertation est en cours au niveau fédéral. Nous verrons ce qu'elle donnera.

La situation des personnes sans-papiers est une question cruciale qui transcende nos préoccupations politiques nationales et dépasse même les frontières de l'Union européenne. C'est une problématique mondiale qui s'est encore amplifiée avec la pandémie. La crise sanitaire a mis à mal les économies, en particulier celles des pays qui connaissent de grandes difficultés. Il est important d'accélérer le traitement des dossiers des personnes concernées pour leur éviter de tomber dans l'illégalité, car ce n'est plus une option.

M. Jamal Ikazban (PS). - Dans vos réponses, vous avez été au-delà de vos compétences et nous vous en remercions. Les questions que nous vous avons posées concernent de nombreuses compétences qui ne vous appartiennent pas.

Les solutions que nous appelons tous de nos vœux ne viendront d'ailleurs pas de la Commission communautaire française, mais d'un autre niveau de pouvoir. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître et j'apprécie la façon dont vous avez répondu et joué le jeu.

Vous avez aussi démontré que la petite Commission communautaire française, avec ses petits moyens et ses compétences, tente de ne laisser personne sur le bord du chemin. Vos réponses le prouvent à nouveau.

De nombreux collègues se sont exprimés sur ce dossier. Ce matin, Andrea Rea disait encore combien la situation était dramatique et catastrophique sur le plan humain : ces personnes se dirigent vers la mort.

Pour notre part, nous espérons que la CIM permettra à chacun de retrouver ses esprits. Ce dossier est victime d'une politisation à outrance. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître : les jeux politiques vont dans tous les sens. Je ne veux jeter l'anathème sur personne. Régions et responsables politiques de ce pays, nous nous sommes tous montrés solidaires pour aider les secteurs à surmonter la crise sanitaire. Nous innovons tous les jours et le Gouvernement bruxellois comme les autres niveaux de pouvoir prennent des décisions.

Au lieu de parler de la régularisation des sans-papiers, nous devrions adopter une approche humanitaire et sanitaire. La crise est exceptionnelle, tout comme la situation. Elle demande une réaction exceptionnelle, que j'appelle de tous mes vœux. Dans le cadre de cette CIM, les représentants de la Commission communautaire française et de notre Région sauront représenter dignement les volontés que nous exprimons presque tous ici.

En effet, l'objectif n'est pas de faire de ce sujet un débat politique opposant la gauche à la droite ou la majorité à l'opposition. Avec ce sujet, il est tout simplement question de dignité humaine et de vies humaines.

M. le président.- Les incidents sont clos.

QUESTION ORALE

L'ACCESSIBILITÉ DES BAPA AUX PERSONNES SANS-PAPIERS

**Question orale de M. Christophe De Beukelaer
à M. Alain Maron, ministre en charge
de l'Action sociale**

M. le président.- Je vous rappelle qu'à la demande de l'auteur, excusé, la question orale de M. Christophe De Beukelaer adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, concernant l'accessibilité des BAPA aux personnes sans-papiers, est retirée.

INTERPELLATIONS (SUITE)

M. le président.- L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

L'ACCESSIBILITÉ À BRUXELLES FORMATION PAR LES PERSONNES SANS-PAPIERS

Interpellation de M. Hicham Talhi

L'OUVERTURE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX SANS-PAPIERS

Interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer

LES FORMATIONS OFFERTES AUX JEUNES SANS-PAPIERS

**Interpellation jointe de M. Michael Vossaert
à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge
de la Formation professionnelle**

Je vous rappelle qu'à la demande de l'auteur, excusé, l'interpellation jointe de M. Christophe De Beukelaer adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'ouverture des formations professionnelles aux sans-papiers, est retirée.

M. Hicham Talhi (Ecolo).- L'une des missions des Parlements consiste à porter la voix de ceux dont les paroles ne sont pas entendues. Notre vision pour Bruxelles est celle d'une Région inclusive, où les traitements différenciés ne seraient fondés que sur la justice sociale, dans le cadre de l'État de droit. Or, les sans-papiers sont précisément exclus, *de facto*, des bénéfices de l'État de droit dont nous jouissons au quotidien.

Selon le site internet de Bruxelles Formation, leurs apprentissages sont organisés « pour les Belges, les étrangers et les étrangères disposant d'un titre de séjour valide ». Pourtant, en 2019, le comité de gestion d'Actiris approuvait une proposition selon laquelle les sans-papiers pourraient s'inscrire comme demandeurs d'emploi, leur ouvrant ainsi l'accès à des formations professionnelles et à un permis de travail. Mme Khadija Senhadji, conseillère à la direction générale d'Actiris et chargée du suivi de ce projet, rappelait alors que « le problème, c'est que, dans la situation actuelle, ils n'ont pas de protection sociale et sont à la merci d'éventuels employeurs abusifs, sans aucune possibilité de recours ».

Le 22 avril dernier avait lieu un Jeudi de l'hémicycle consacré à la situation des sans-papiers à Bruxelles, qui a retenu toute notre attention. Ce jour-là, Mme Alice Mbashile Andjokondja, du Comité des femmes sans-papiers, a, en préambule, déclaré que dans les sociétés d'où viennent les sans-papiers, « il n'est pas facile de finir une formation quelconque ». Et d'ajouter – ce dont personne ne doute, mais qu'il est important de rappeler – que « beaucoup de personnes sont venues en Belgique avec un savoir-faire qui peut largement servir dans ce pays. D'autres ont acquis ce savoir-faire ici-même. ». L'oratrice a enfin déclaré que « la formation professionnelle est un levier essentiel de l'accès des demandeurs d'emploi au marché du travail », insistant sur la valeur ajoutée que les sans-papiers ne demandent qu'à fournir, par exemple, aux métiers en pénurie, aux secteurs du sport ou de la culture.

Les termes de « violence institutionnelle » et de « situation étouffante » ont été utilisés – par exemple, actuellement, depuis l'église du Béguinage – et nous devons les entendre. M. Abdul-Azim Azad, du Collectif des Afghans sans-papiers, a rappelé que les sans-papiers travaillent dans des secteurs difficiles et sans être couverts par une assurance. Rappelons-nous l'incident dramatique qui a récemment eu lieu à Anvers ! Soumis à des temps de travail trop longs et anormaux, ils ont été, par ailleurs, très fortement touchés par la crise de la Covid-19.

Le représentant du Bureau d'études des sans-papiers (BESP), M. Leduc, déclarait également que même lorsqu'ils sont régularisés, il ne s'agit que d'une période d'un an, après laquelle ils doivent faire leurs preuves en matière de formation professionnelle et d'emploi. Il est alors trop tard pour chercher une formation, car les listes d'attente sont souvent longues. Cela retarde donc une possible régularisation. « Il faudrait donc idéalement débiter une formation professionnelle pour les métiers en pénurie

pendant qu'ils sont encore sans-papiers, à condition qu'un dossier de régularisation soit en cours », conclut M. Leduc.

Nous soulignons également que la grande majorité des acteurs régionaux concernés sont favorables à l'ouverture de l'accès aux formations professionnelles des sans-papiers. Il s'agit d'un consensus suffisamment rare pour le souligner et pour avancer dans ce dossier que nous savons complexe, car interdépendant des différents niveaux de pouvoir.

Vous tenez les leviers de la formation professionnelle bruxelloise. Quel acte avez-vous posé en faveur de l'insertion professionnelle des personnes sans-papiers à Bruxelles ? L'accès à la formation professionnelle des personnes sans-papiers est-elle est une priorité pour vous ? Une expérience pilote est-elle à l'étude pour permettre la préformation ou la formation professionnelle des sans-papiers ?

Une concertation a-t-elle eu lieu entre les différents niveaux de pouvoir pour avancer sur cette problématique ? Avez-vous mis en place un bilan des compétences qui permettrait aux personnes sans-papiers de faire valoriser leurs compétences acquises à l'étranger ou en Belgique ?

Pouvez-vous nous faire parvenir les résultats de l'ouverture des droits aux formations aux sans-papiers ? À cet égard, les cas allemand et italien sont très éclairants.

M. le président.- Je signale que M. Vossaert a demandé le retrait de son interpellation jointe.

Mme Marie Nagy (DéFI).- Nous venons d'assister et continuons d'assister à une espèce de séance de rattrapage des négociations au Gouvernement fédéral. Comme la coalition Vivaldi n'a rien proposé et rien obtenu en matière de régularisation des sans-papiers – après des promesses électorales plus que répétées et après avoir rejeté une proposition de loi élaborée par M. François De Smet, ancien directeur de Myria, qui connaît très bien le secteur, un rattrapage est en cours au niveau de la Commission communautaire française. M. Medhi Kassou parlait ce matin d'indécence. De fait, nous continuons à assister à une grande indécence politique.

Je me permettrai d'interpeller le ministre Clerfayt, qui est en charge de la Formation professionnelle. En matière d'emploi des jeunes, tous les jeunes ont été mentalement touchés par la crise de la Covid-19. Les jeunes sans-papiers ont, eux aussi, été inévitablement affectés par l'indisponibilité des emplois et des services de soutien adéquats. Ces derniers ne doivent pas être les oubliés des mesures adoptées.

Quels sont les dispositifs mis en place afin d'assurer un soutien psychologique à ce public ? Existe-t-il des formations pour occuper ces jeunes, afin de leur offrir une perspective d'avenir ?

Le Collège de la Commission communautaire française peut-il envisager de mener une réflexion de concert avec les entités compétentes en matière d'octroi de permis de travail aux sans-papiers, visant certains métiers en pénurie de main-d'œuvre au niveau local, avant tout dans l'optique de mettre un terme à l'exploitation de certains de ces travailleurs ?

Peut-il tendre la main à l'État fédéral pour obtenir une réforme de la procédure de permis unique qui permettrait d'octroyer des permis de séjour en fonction des besoins des entités fédérées ?

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Je voudrais intervenir dans ce débat en mon nom propre.

Ainsi que M. Talhi l'a fort bien expliqué aux parlementaires lors du Jeudi de l'hémicycle, lorsqu'une personne sans-papiers est régularisée, elle l'est d'abord pour une période d'un an. Il faut ensuite qu'elle prouve avoir suivi une formation professionnelle. Pour obtenir leur régularisation, les personnes sont nombreuses à chercher une formation professionnelle et parfois, ainsi que l'a rappelé M. Talhi, elles s'inscrivent sur des listes d'attente, mais doivent alors patienter jusqu'à l'année suivante, ce qui les place d'office hors délais.

La demande d'ouverture des formations professionnelles aux sans-papiers, dès le moment de leur inscription dans le processus de régularisation, est-elle envisageable en Commission communautaire française ? Dans l'affirmative, quels contacts avez-vous déjà pris à cet égard ? Avec quels acteurs ?

Avez-vous rencontré des représentants des sans-papiers ? Quelles sont les difficultés rencontrées pour ouvrir ces formations professionnelles ? L'obligation d'inscription préalable chez Actiris représente l'un des écueils évoqués. Avez-vous eu des contacts à ce sujet et avez-vous des solutions à proposer ? Quelles sont les possibilités de lever cette obligation ?

Enfin, toujours en ce qui concerne la formation professionnelle, mais vue cette fois sous l'angle de la promotion sociale proposée par le CERIA, la Commission communautaire française pourrait-elle envisager l'ouverture de ses formations aux sans-papiers et surtout leur gratuité, dont bénéficient déjà les chômeurs ? C'était là une revendication forte entendue lors du Jeudi de l'hémicycle.

M. Petya Obolensky (PTB).- Les personnes sans-papiers vivent et travaillent à nos côtés depuis longtemps, parfois dix, quinze ou vingt ans. Certaines sont même nées ici. Elles construisent ou entretiennent des bâtiments, y compris sur des chantiers de travaux publics, s'occupent des enfants ou des personnes âgées.

Leur statut administratif les maintient dans l'insécurité et l'exploitation. Elles sont souvent à la merci d'employeurs peu scrupuleux et, sans qu'elles le veuillent, la clandestinité les met en concurrence avec leurs collègues ayant des papiers. En réalité, les 100.000 ou 150.000 sans-papiers sont utilisés à des fins de dumping social par de gros secteurs de l'économie, en particulier à Bruxelles, où l'immobilier fait la pluie et le beau temps. Et ne minimisons pas l'ampleur du harcèlement et des violences sexuelles dont les femmes sont victimes. En outre, si un sans-papiers ose porter plainte, il se retrouvera derrière les barreaux.

Les personnes présentes dans l'église du Béguinage sont avant tout des travailleurs et des travailleuses. C'est d'ailleurs la manière dont ils et elles se perçoivent. Comment pourrait-il en être autrement ? Parmi elles, Farida, 51 ans. Née en Belgique, elle est la seule de sa famille à qui on n'accorde pas de papiers. Elle travaille depuis toujours, notamment en nettoyant des bâtiments publics. Il y a Mohammed, qui a participé, il y a plus de cinq ans, à la rénovation de la prestigieuse station de métro Arts-Loi. À l'époque, Beliris a sous-traité les travaux et les a confiés à une entreprise qui exploitait des personnes sans-papiers. Elles étaient payées 30 euros par nuit. Le comble de l'indécence est d'avoir ensuite exposé leurs portraits, torse

nu, sur les murs de la station, sur le mode « Gloire à la classe ouvrière ! ». Il y a aussi Nadia, qui, avec son fils aujourd'hui scolarisé à Anderlecht, a dû fuir son pays où elle est menacée de mort par son ex-mari.

Ces personnes exploitées professionnellement et, parfois, sexuellement, sont privées de tous leurs droits. C'est intolérable !

Malheureusement, les déclarations de certains députés progressistes se traduisent rarement en faits concrets. Au contraire, la multiplication des contrôles de la STIB ou la généralisation du paiement sans contact rendent la vie des sans-papiers impossible.

La délivrance d'un permis de travail par la Région permettrait aux sans-papiers d'obtenir un permis de séjour et, ensuite, à la Commission communautaire française de leur ouvrir l'accès aux formations professionnelles. Dans les établissements où elle est le pouvoir organisateur, comme le CERIA, la Commission communautaire française peut agir.

Qu'en est-il ? Des mesures ont-elles été prises pour faciliter l'inscription des sans-papiers dans des écoles de formation professionnelle ? Des solutions sont-elles envisagées pour favoriser leur accès aux métiers en pénurie ?

Actiris a recouru à plusieurs reprises à des effets d'annonce, qui ont au moins eu le mérite de faire avancer le débat.

Lorsque mon camarade, M. Francis Dagrin, vous a interrogé sur le sujet à la Région, il y a quelques jours, vous avez répondu que, sans geste du Gouvernement fédéral, concernant le séjour, ce serait du gaspillage de former les sans-papiers pour les fonctions critiques.

Où en est exactement ce dossier ?

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La situation des migrants qui n'ont pas choisi la voie légale pour accéder à notre pays est très préoccupante. Ce sont des êtres humains, des êtres de chair et de sang, ressentant de multiples émotions : joie, souffrance, honte, colère. Pour l'instant, certains expriment cette colère au Béguinage.

Comme M. Obolensky l'a souligné, la situation irrégulière de ces migrants ouvre la porte à l'exploitation et à la fraude sociale. Ces actes insupportables et inacceptables sont contraires à nos lois et nos règles.

Dans ce débat, je suis ravi de constater que tous les partis de ce Parlement, majorité et opposition confondues, s'intéressent au sort des sans-papiers. Je suis surpris que l'on n'insiste pas plus sur ce débat au niveau où la décision se prend dans cette matière, à savoir au niveau fédéral. Récemment encore, une proposition de loi a été déposée au Parlement fédéral pour examiner, lors d'une réunion de commission, l'objectivation des critères de régularisation des demandes soumises à l'Office des étrangers. À l'époque, aucun des partis qui s'émouvent aujourd'hui n'avait soutenu cette proposition de loi.

Les jeunes sans-papiers constituent effectivement un public en souffrance. Toutefois, comme je l'ai récemment dit à M. Dagrin et Mme Tahar, ainsi qu'à ceux qui m'interpellent souvent à la Région bruxelloise ou à la Commission communautaire française, je ne dispose pas des leviers nécessaires – et c'est encore moins le cas ici – pour apporter des solutions aux volets psychologique et de l'emploi. Ces questions ne relèvent pas de mes compétences. La loi fédérale nous interdit d'agir.

Les formations, qui permettraient à ces personnes d'acquérir des compétences et ainsi d'avoir de vraies

perspectives d'emploi, ne sont pas accessibles à ce public en raison de leur statut de séjour.

Pourtant, les comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation ont invité leurs directions générales à réfléchir à la question de l'inscription de ces personnes à des formations. J'ai d'ailleurs récemment demandé à Actiris de réunir Bruxelles Formation et le VDAB pour travailler ensemble et étudier la faisabilité de l'octroi d'un service de base aux demandeurs d'emploi sans-papiers, afin de leur permettre de suivre des formations dans les métiers en pénurie. Le VDAB n'a pas souhaité participer à cette rencontre.

Jusqu'à présent, ni Actiris ni Bruxelles Formation ne proposent de solutions qui permettent d'inscrire ces personnes à une formation et de résoudre la question de la déclaration immédiate de l'emploi (Dimona). Par exemple, lors d'un stage en entreprise, il faut une inscription Dimona afin de garantir les droits sociaux. Il est hors de question de faire un stage et de travailler sans bénéficier des droits sociaux qui en découlent.

Les droits sociaux sont également importants pour les assurances. En effet, qui couvrira ces travailleurs sans-papiers en cas d'accident de travail ? Ce serait une forme d'exploitation de ne pas leur offrir la sécurité sociale et les assurances relatives aux accidents de travail.

Le fait de ne pas octroyer à ces personnes le même revenu de formation que celui perçu par les autres personnes en formation serait une discrimination inacceptable.

S'ajoute à cela la reconnaissance des financements du Fonds social européen (FSE) pour les formations données à des personnes qui ne sont pas en statut régulier et les menaces qui pourraient peser sur des obligations de remboursement de ces moyens européens.

S'il y a un consensus des partenaires sociaux au sein du comité de gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris pour examiner et faire avancer cette question, il y a un refus de mettre en stage des personnes qui n'auraient pas de Dimona, pas d'assurance et pas de revenu de formation.

Il faut résoudre ces questions. Cela passe par une régularisation de la situation de séjour. Il en résulte que, sans l'intervention de l'État fédéral, compétent en matière de séjour, ces problématiques ne peuvent être réglées uniquement sur la base des compétences régionales ou communautaires : ni par le permis de travail, qui requiert une situation régulière de séjour, ni par l'inscription aux formations de personnes qui n'auraient pas les mêmes droits que les autres personnes en formation.

Dans le cadre de cette proposition de loi déposée au niveau fédéral, la commission de l'Emploi de la Chambre m'a consulté, en tant que ministre régional, pour demander mon avis. J'ai bien rappelé que le Gouvernement bruxellois était tout à fait disposé à octroyer ces autorisations de travail aux sans-papiers pour des métiers en pénurie ou des fonctions répondant aux besoins du marché du travail. Malgré cela, cette proposition de loi n'a pas été retenue par la majorité fédérale. Je le regrette.

Mme Lefrancq et M. Talhi me demandent si l'on pourrait imaginer des mécanismes permettant d'inscrire aux formations des personnes sans-papiers sans attendre leur hypothétique régularisation. Souhaitez-vous que, pour ce faire, j'interdise à d'autres de s'inscrire, puisque le nombre de places est limité ? Je pense que personne ne répondra à cette question par l'affirmative. Réserver des places à l'avance à des personnes dont nous ne sommes pas certains que la situation sera régularisée et leur permettra

de s'inscrire en formation, dans l'espoir qu'un jour elles soient en situation de travailler, reste problématique.

Comme ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, j'ai pris plusieurs mesures pour lever les freins à l'accès aux formations, mais je reste bloqué par ce cadre légal.

Aucune des six réformes de l'État n'a jusqu'à présent transféré aux Régions les compétences relatives à l'accès au territoire et au séjour. J'entends d'ailleurs peu de partis, même dans le débat institutionnel, plaider pour ce transfert à l'occasion de la septième réforme de l'État. Personne ne crée donc les conditions légales pour que l'on puisse résoudre ce problème.

Le Gouvernement fédéral tout entier, par la voix du Premier ministre, a été interpellé hier. Les sept partis qui soutiennent le Gouvernement ont opposé une fin de non-recevoir aux grévistes de la faim : il n'y aura pas d'avancées sur la question de la régularisation.

On peut le regretter à titre personnel, mais le contexte politique est celui-là.

Cela ne m'a pas empêché, dans certains dossiers particuliers, d'essayer de traiter avec M. Mahdi, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, pour obtenir une situation pour des personnes qui n'étaient pas en séjour irrégulier et qui travaillaient dans des métiers en pénurie, indispensables actuellement, notamment dans le secteur de la santé.

Jusqu'à présent, je n'ai pourtant reçu aucune ouverture favorable ni aucune réponse du Secrétaire d'État, qui est chargé, par le Gouvernement fédéral et sa majorité, de régler cette question.

À mon niveau, je continuerai à me battre afin d'avancer dans ce dossier, de lever les obstacles qui empêchent à ce jour les personnes en situation irrégulière de travailler et d'avoir accès à la formation. Je ferai le maximum, mais c'est le Gouvernement fédéral qui détient la clé.

M. Hicham Talhi (Ecolo). - Ma question faisait suite au Jeudi de l'hémicycle et précédait le dépôt de la proposition de loi évoquée par Mme Nagy et que deux députés sur 150 ont déposée au Parlement fédéral.

(Remarques de Mme Marie Nagy, députée)

C'est la première fois que j'interpelle M. Clerfayt sur ce dossier. Vu votre motivation sur la question, nous imaginions qu'il était possible de créer des précédents.

Certes, vous expliquez très clairement toutes les difficultés de la situation, en matière d'assurances, d'inscription à la Dimona, etc. Mais, peut-être qu'en faisant preuve d'inventivité, en « autorisant » une situation, qui pourrait être ensuite considérée comme discriminatoire, on créerait un précédent qui nous obligerait à aller plus loin. Vous tenez le raisonnement inverse. Vous craignez de priver certaines personnes de formation si on ignore la situation de régularisation.

Si les sans-papiers sont formés, il sera beaucoup plus difficile d'expliquer pourquoi leur régularisation est refusée. C'est ce qui se passe en Allemagne ou en Italie : ces personnes sont formées, ce qui leur offre de meilleures perspectives sur le marché de l'emploi.

Si M. Mahdi entend que des personnes sont formées et certifiées, et attendent juste son aval pour travailler, je pense qu'il sera plus compliqué d'invoquer des éléments pour leur opposer un refus.

J'entends les éléments restrictifs que vous invoquez mais, si vous avez la volonté d'avancer dans ce dossier, vous avez, sur la base de vos compétences, de quoi être inventif et forcer les décisions. Je pense que c'est possible, si la volonté politique est présente.

M. le présidente. - L'incident est clos.

CLÔTURE

M. le président. - Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu sur convocation.

Membres du Parlement présents à la réunion : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Jamal Ikazban, Sadik Köksal, Fadila Laanan, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Magali Plovie, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi et Michael Vossaert.

Membres du Gouvernement présents à la réunion : Barbara Trachte et Bernard Clerfayt.

